



**VILLE D'ESCAUDAIN**

-----  
**COMPTE -RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du MARDI 29 MARS 2016 à 18 H 15**

**(Convocation en date du 23 Mars 2016)**

---

Présidence : M. SALIGOT Bruno, Maire, (à l'exception de la délibération n° 03/03/2016 assurée par Mme MARCUZZI Jeannette, Première adjointe.)

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 25 (de la délibération 01/03/2016 à la délibération 02/03/2016 et de la délibération 04/03/2016 à la délibération 16/03/2016)  
24 pour la délibération 03/03/2016

Nombre de votants : 28 dont 3 pouvoirs (de la délibération 01/03/2016 à la délibération 02/03/2016 et de la délibération 04/03/2016 à la délibération 16/03/2016)  
27 dont 3 pouvoirs pour la délibération 03/03/2016

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno (de la délibération 01/03/2016 à la délibération 02/03/2016 et de la délibération 04/03/2016 à la délibération 16/03/2016) , MARCUZZI Jeannette, WERY Jean-Charles, TRIOUX Annick, BENAMARA Ali, MOREAU Pascale, BREEM Hervé, DHENAIN Laëtitia, DRELON André, PARYS Jeanne-Aimée, SION Michel, BENDJEFFEL Ahmed, PLAYE Maryse, LOUGHANI Abdelaziz, ABDELOUAHED Olivier, STIEVENARD Karine, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, BOURRE Martine, JANICKI Céline, CAULIEZ Claude, GUIOT Christelle, MERCIER Catherine, LAAMIMAT Rarib, PUPILLI Pascal.

Membre excusé : Mme DESRAY Corinne.

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. VANDENNIEUWEMBROUCK Jean-Paul donne pouvoir Mme PARYS Jeanne-Aimée ; Mme AIT MOUHA Fatima donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine ; M. ABDELKADER Michaël donne pouvoir à M. CAULIEZ Claude.

Membre absent :

Secrétaire de séance : Mme SCHUTT Sylvie.

---

**Délibération n° 01/03/2016 - Adoption du procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> Mars 2016.**

Le Conseil Municipal décide d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> Mars 2016.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### **Délibération n° 02/03/2016 – Compte de gestion 2015 – Approbation.**

Le Conseil Municipal décide d'approuver le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2015 visé et certifié conforme par l'Ordonnateur.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### **Délibération n° 03/03/2016 – Compte Administratif 2015 – Approbation.**

Le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte administratif 2015 retraçant la gestion de Monsieur SALIGOT Bruno, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré lequel compte peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés .....		164.335,22		2.061.335,70		2.225.670,92
Opérations de l'exercice .....	2.261.198,70	2.165.793,23	6.789.486,49	8.079.815,80	9.050.685,19	10.245.609,03
<b>TOTAUX .....</b>	<b>2.261.198,70</b>	<b>2.330.128,45</b>	<b>6.789.486,49</b>	<b>10.141.151,50</b>	<b>9.050.685,19</b>	<b>12.471.279,95</b>
Résultats de clôture .....		68.929,75		3.351.665,01		3.420.594,76
Restes à réaliser .....	1.586.587,00	281.236,00			1.586.587,00	281.236,00
<b>TOTAUX CUMULES.....</b>	<b>1.586.587,00</b>	<b>350.165,75</b>		<b>3.351.665,01</b>	<b>1.586.587,00</b>	<b>3.701.830,76</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS.....</b>	<b>1.236.421,25</b>			<b>3.351.665,01</b>		<b>2.115.243,76</b>

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### **Délibération n° 04/03/2016 – Bilan des opérations immobilières réalisées par la Commune en 2015.**

Le Conseil Municipal décide d'approuver le bilan de la politique foncière menée par la Commune au cours de l'exercice 2015, il prend note que ce bilan est annexé au compte administratif 2015 et précise que les acquisitions n'ont pas toutes été formalisées en 2015.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

### **Délibération n° 05/03/2016 – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015.**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

<b>POUR MEMOIRE</b>	
<b>Déficit antérieur reporté</b> (report à nouveau débiteur)	
<b>Excédent antérieur reporté</b> (report à nouveau créditeur)	2 061 335,70 €
<b>Virement à la section d'investissement</b>	1 635 224 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	
<b>EXCEDENT</b>	1 290 329,31 €
<b>DEFICIT</b>	
<b>EXCEDENT AU 31/12/2015</b>	3 351 665,01 €
<b>Affectation obligatoire</b>	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	1 236 421,25 €

<b>Solde disponible</b>	2 115 243,76 €
affecté comme suit :	
* affectation en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	2 115 243,76 €

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 06/03/2016 – Budget Primitif 2016.**

Le Conseil Municipal décide d'approuver le Budget Primitif 2016 qui intègre les crédits d'investissement ouverts par délibération en date du 2 février 2016, ainsi que les résultats de l'exercice 2015 selon les équilibres suivants :

SECTIONS BUDGETAIRES		DEPENSES	RECETTES
<b>I N V E S T I S S E M E N T</b>	CREDITS VOTES AU TITRE DU BP 2016	1 856 610,00	3 093 031,25
	RESTES A REALISER 2015	1 586 587,00	281 236,00
	001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE		68 929,75
	<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 443 197,00</b>	<b>3 443 197,00</b>
<b>F O N C T I O N N E M E N T</b>	CREDITS VOTES AU TITRE DU BP 2016	9 881 521,76	7 766 278,00
	RESTES A REALISER 2015		
	002 RESULTAT REPORTE (*)		2 115 243,76
	<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 881 521,76</b>	<b>9 881 521,76</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>		<b>13 324 718,76</b>	<b>13 324 718,76</b>

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 07/03/2016 – Vote des taux 2016 des trois taxes locales.**

Le Conseil Municipal décide de fixer le taux 2016 des trois taxes comme suit afin d'équilibrer le budget primitif 2015 (produit attendu : 1 985 409 €) :

- Taxe d'habitation..... 23,29 %
- Foncier bâti..... 22,32 %

- Foncier non bâti..... 69,78 %

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 08/03/2016 – Création d'un poste « Adulte relais » dans le cadre du dispositif expérimental de lutte contre l'absentéisme scolaire au niveau primaire et mutualisation avec la Ville de Douchy-les-Mines.**

Le Conseil Municipal décide de créer, dans le cadre du programme adulte relais un poste de médiateur scolaire en charge de la lutte contre l'absentéisme des élèves scolarisés sur le territoire communal. Il décide que le recrutement du médiateur est conditionné à l'obtention du financement de l'Etat, précise que l'agent de médiation scolaire sera recruté idéalement à compter du 1<sup>er</sup> août 2016 en qualité de non titulaire à temps complet sous contrat de droit privé et rémunéré au SMIC, que ce poste sera mutualisé avec la commune de Douchy-les-Mines à hauteur de 50% dans le cadre d'une convention de partenariat et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec l'Etat et la ville de Douchy-les-Mines, à procéder au recrutement et à signer tout document se rapportant à ce dispositif.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 09/03/2016 – Local Commun Résidentiel sur le Quartier Louise Michel – Approbation de principe sur les conditions mentionnées au bail.**

Le Conseil Municipal décide de s'engager à louer à la SA d'HLM du Hainaut le Local Résidentiel Commun actuellement en cours de construction rue Frasnès les Gosselies aux conditions mentionnées ci-dessous en vue de sa mise à disposition à l'association « Mieux Vivre » :

- Date d'effet du bail : à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017, il est prévu pour une durée de 9 années entières, consécutives et renouvelable par tacite reconduction.
- Montant du loyer : Il est fixé à 500 € mensuel hors taxes et hors charges, il est révisable tous les 1<sup>er</sup> Janvier en fonction de la variation de l'indice trimestriel du coût de la construction publié par l'INSEE (l'indice retenu sera celui du 2<sup>ème</sup> trimestre 2016).
- Assurance : La Commune devra assurer le local.
- Cession ou sous-location : La Commune pourra céder ou sous-louer le local après acceptation du bailleur.

Il autorise Monsieur le Maire à signer le bail qui sera établi après achèvement du LCR.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 10/03/2016 – Tournoi International Minimes de Basket-Ball des 26, 27 et 28 Mars 2016 – Prise en charge des repas.**

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge les frais de restauration dans le cadre du Tournoi pour un montant global estimé à 6.700 € (denrées alimentaires 4.200 € et frais de personnel 2.500 €). Il précise que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours aux chapitres 011 et 012.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 11/03/2016 – Tournoi « Poussines » de Basket-Ball du 8 Mai 2016 – Prise en charge des repas.**

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge les frais de restauration dans le cadre du tournoi pour un montant global estimé à 800 € (denrées alimentaires 300 € et frais de personnel 500 €) et précise que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours aux chapitres 011 et 012.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 12/03/2016 – Tournoi International de football des U 15 des 14, 15 et 16 Mai 2016 – Prise en charge des repas.**

Le Conseil Municipal décide de s'engager à prendre en charge 1200 repas sur la durée du tournoi (14, 15 et 16 Mai 2016) et à mettre à disposition du club le personnel de cuisine et de salle nécessaire au bon fonctionnement du service de restauration (valeur estimée à 4.800 € pour les denrées alimentaires et 2.800 € pour les frais de personnel soit au total 7.600 €). La dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours aux chapitres 011 et 012.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 13/03/2016 – Subvention exceptionnelle d'aide à l'investissement à l'Association de quartier « Comité des Fêtes de la Cité Nervo ».**

Le Conseil Municipal décide d'allouer au titre de l'exercice 2016, à l'association « Comité des Fêtes de la cité Nervo » une subvention exceptionnelle d'un montant de 500€, afin de permettre à l'association de développer de nouvelles actions. Il précise que les crédits nécessaires au règlement de la présente dépense sont inscrits au budget primitif chapitre 65, article 6574.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 14/03/2016 - Subventions aux associations locales et régionales (1) – Année 2016.**

Le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions citées ci-dessous. La dépense sera imputée sur les crédits de l'exercice en cours ouverts au chapitre 65, article 6574.

CFDT Sambre – Escaut (Denain)	65 €
Les Restaurants du Cœur (Raismes)	1 000 €
Institut de Recherche sur le Cancer (Lille)	165 €
Prévention Education Santé du Denaisis - Le Point d'Eau (Denain)	150 €
Comité Amiante Prévenir et Réparer (Thiant)	150 €
Amicale des Amis et Anciens élèves du Lycée kastler (Denain)	160 €
Association Française des Sclérosés en Plaques (Launaguet)	100 €
Le Hainaut Sport Adapté (Hérin)	150 €

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 15/03/2016 – Compte-rendu des décisions de non exercice du droit de préemption du Maire dans le cadre de sa délégation**

Le Conseil Municipal décide de prendre acte des décisions de Monsieur le Maire de renoncer à préempter un ou plusieurs immeubles.

**Délibération n° 16/03/2016 - Compte-rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations.**

Le Conseil Municipal décide de prendre note des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ses délégations.

Fait à Escaudain, le 1<sup>er</sup> Avril 2016  
LE MAIRE,

Bruno SALIGOT